

**SUJETS DE LA FICHE-CONSEILS**

1. **Localisation et sécurité**
  - Accès et aire de manœuvre
2. **Couleurs du marquage au sol**
3. **Facilité d'utilisation**

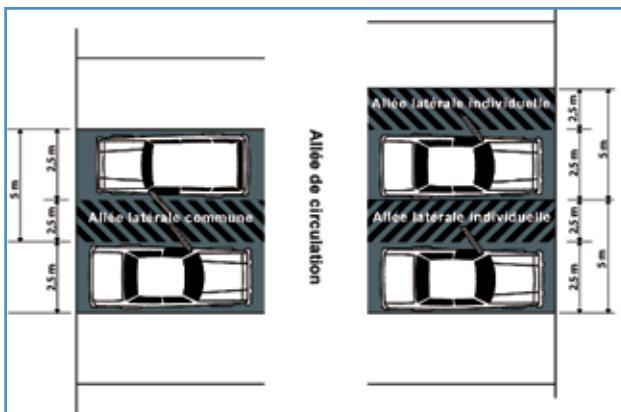
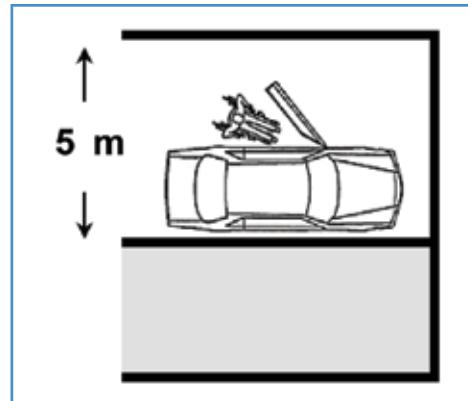
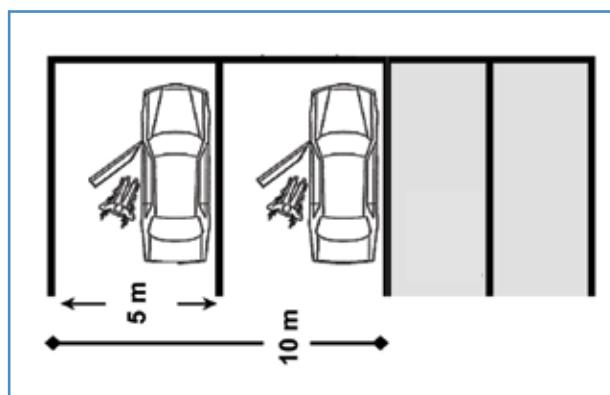
**1. Localisation et sécurité**

- Une place de stationnement destinée aux personnes handicapées doit être située le plus près possible d'une entrée principale de bâtiment qui ne présente aucun obstacle.
- Il faut éviter que les personnes se déplaçant en fauteuil roulant aient à circuler derrière des véhicules stationnés.
- Éclairage général de 100 lux.

**2. Accès et aire de manœuvre**

- Place de stationnement d'au moins **2500 mm** de largeur minimum avec allée de circulation de **2500 mm** de largeur parallèle à la place de stationnement. L'allée de circulation peut être partagée par deux places de stationnement.
- Cheminement d'au moins **1100 mm** de largeur reliant la place de stationnement accessible à l'entrée ou au sas d'ascenseur. Ce cheminement ne devrait pas se situer derrière les véhicules stationnés.
- Aucune dénivellation entre la place de stationnement accessible et le cheminement. S'il y a dénivellation aménager une descente de trottoir.

**Voir les différents plans à la page suivante.**

**Deux places réservées avec  
allée de circulation conjointe****Place de stationnement unique****Deux places de stationnement simples****3. Couleurs du marquage au sol**

Un pictogramme en jaune sur fond gris est recommandé.



#### 4. Facilité d'utilisation

- Revêtement stable, solide et uniforme.
- Allée de circulation indiquée par une signalisation au sol comme des lignes diagonales de **50 mm** de largeur peinte de couleurs vives.
- Place de stationnement accessible indiqué par le pictogramme d'accessibilité placé au mur ou sur un poteau. La hauteur de la partie supérieure du panneau doit être **d'au moins 2,1 m et d'au plus 3 m**.
- Dans le cas d'un stationnement intérieur ou de stationnement protégé des intempéries, hauteur libre d'au moins **2200 mm**.
- Dans le cas de stationnement intérieur, porte du garage automatisée et actionnée par une commande à distance.

**Source**

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. *Solutions applicables à la conception de logements accessibles et adaptables*, [En ligne], 1996. [<https://www03.cmhc-schl.gc.ca/catalog/productDetail.cfm?cat=123&itm=26&lang=fr&fr=1328111495699>] (Consulté le 1<sup>er</sup> février 2012).

**Fiches complémentaires**

Fiche-conseils 03 : Implantation, aménagement du site et accès extérieur

Fiche-conseils 12 : Corridors, portes, seuils, fenêtres et revêtements de sol

Fiche-conseils 13 : Quincaillerie, robinetterie et éclairage



## RÉSUMÉ — STATIONNEMENT

- Nombre suffisant de places réservées.
- Déterminer les dimensions disponibles pour l'aménagement des places réservées.
- Revêtement de sol solide et sans pente.
- Choix de peinture pour le sol.
- Panneau prescripteur.
- Pictogramme au sol.
- Accès entre le stationnement, le trottoir et l'entrée.
- S'assurer que la place réservée est respectée.

## NOTES